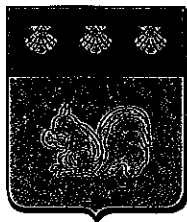


MAIRIE de MIOS

Mios, le 24 octobre 2012



Tél. 05 56 26 66 21
Fax 05 56 26 41 69

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session extraordinaire, en séance publique, le :

MARDI 30 OCTOBRE 2012 À 21 HEURES.

Le Maire de MIOS,
François CAZIS.



Ordre du jour

1. Compte rendu de la décision n°18/2012 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT relative au marché à procédure adaptée portant sur les travaux de mise en sens-unique de la rue des Écoles.
2. Compte rendu de la décision n°19/2012 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT relative au marché à procédure adaptée portant sur les travaux de réfection de la voie de desserte du Centre de Transfert.
3. Compte rendu de la décision n°20/2012 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT relative à la désignation d'un bureau de contrôle technique dans le cadre de l'opération de réhabilitation et de transformation de la grange jouxtant l'école de Lillet en vue de la réalisation d'une salle polyvalente.
4. Compte rendu de la décision n°21/2012 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT relative à la désignation d'un coordonnateur SPS dans le cadre de l'opération de réhabilitation et de transformation de la grange jouxtant l'école de Lillet en vue de la réalisation d'une salle polyvalente.
5. Compte-rendu de la décision n°22/2012 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT relative à la désignation d'un coordonnateur SPS dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension du club du 3^{ème} âge.
6. Modification de l'autorisation de programme n°1 annexée au budget primitif communal 2012.
7. Virement de crédits en section d'investissement du budget communal de l'exercice 2012.
8. Dénomination de rues.
9. Incorporation dans le domaine public communal des parcelles de terrain cadastrées BA, n° 918 et n° 925 d'une superficie d'environ 1097 m² et de la parcelle cadastrée BA, n° 859, d'une surface approximative de 465 m² dans le cadre de l'intégration au profit de la commune du bassin de rétention des eaux pluviales du lotissement « Le Barrail » et d'une servitude de passage abritant le trop-plein dudit bassin, à l'euro symbolique. Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer l'acte notarié à intervenir à cet effet.
10. Incorporation dans le domaine public communal de la voirie et des espaces verts du lotissement «La Lande de Peillin ». Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer l'acte notarié à intervenir à cet effet, à la faveur d'une cession consentie à l'euro symbolique.
11. Incorporation dans le domaine public communal de la voirie et des espaces verts du lotissement « Le Domaine des Gassinières ». Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer l'acte notarié à intervenir à cet effet, à la faveur d'une cession consentie à l'euro symbolique.
12. Gratification de fin d'année 2012 aux agents communaux stagiaires, titulaires et non-titulaires, permanents de la commune de Mios.
13. Modification simplifiée du PLU en vue de la suppression des emplacements réservés n°s 9 et 17.